

Patrick MAUGARD
Président de l'Association des Maires de l'Aude
et

Sophie MOLLAT
Présidente du Tribunal de Grande Instance de Carcassonne

ont le plaisir de vous inviter à participer une session d'information
qui aura pour thème :

LES NOUVELLES COMPETENCES DES COMMUNES EN MATIERE D'ETAT CIVIL Quelles évolutions sont introduites par la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle ?

Cette réunion se déroulera **le jeudi 1er juin 2017 de 14h à 16h à Carcassonne**
(Maison des Collectivités – 85 avenue Claude Bernard – salle Roger Adiveze).

AU PROGRAMME :

- Le transfert de l'enregistrement du PACS
Nadine GERMAIN, Directrice de Greffe du Tribunal d'Instance de Carcassonne
- La procédure de changement de prénom (adjonction, suppression ou modification de l'ordre des prénoms)
Sophie MOLLAT, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Carcassonne
- La rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état civil
Vincent AUGER, Procureur du Tribunal de Grande Instance de Carcassonne
- Informations complémentaires :
 - le changement de sexe dans les actes d'état civil
 - l'allongement du délai de déclaration de naissance
 - la possibilité de célébrer les mariages dans tout bâtiment communal

*Cette invitation s'adresse à l'ensemble des élus municipaux et communautaires audois
ainsi qu'à leurs collaborateurs.*

COUPON REPONSE

NOM - Prénom..... Fonction.....

Collectivité.....

accompagné(e) de.....

se rendra à la session d'information «les nouvelles compétences des communes en matière d'état civil»
le jeudi 1er juin 2017 de 14h à 16h à Carcassonne (Maison des Collectivités)

Merci de retourner ce coupon par email asso-maires-aude@orange.fr

ou par courrier AMA - Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX